



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 14 avril 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau, Amélie Bourgon, Daniel Champagne, Mike Duggan, Laurence Gillot, Jean-François LeBlanc, Marie-Claude Provencher, Marie-Hélène Rivard, Patrick Robert-Meunier et Mario St-Pierre.

CE-2021-271

REJET - SOUMISSION 2020 SP 339 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDES D'AVANT-PROJET - STABILISATION DU SENTIER RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE BLANCHE ET DU PONT ROLAND-HOUEY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 26 octobre 2020, un appel d'offres public pour obtenir les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation des études d'avant-projet pour quatre sites problématiques sur le sentier de la rivière Blanche;

CONSIDÉRANT QUE l'écart de prix entre la soumission ayant obtenu le meilleur pointage et l'estimation établie par la municipalité accuse un écart important pour tous les sites;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires ont mentionné la nécessité de produire un relevé bathymétrique et que ce type de relevé est maintenant disponible à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation des études d'avant-projet pour les quatre sites problématiques sur le sentier de la rivière Blanche.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un ou des nouvel(aux) appel(s) d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2021-272

SOUSSION 2020 SP 330 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SERVICES MUNICIPAUX, RÉAMÉNAGEMENT URBAIN ET ENFOUISSEMENT DES LIGNES DE DISTRIBUTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ ET LA RUE MONTCALM - SERVICES DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'études préparatoires, le programme technique, la préparation de plans, de devis et des documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet « 19-3003 - Services municipaux, réaménagement urbain et enfouissement des lignes de distribution du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Montcalm », pour un montant total de 3 028 901,40 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 février 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet « 19-3003 - Services municipaux, réaménagement urbain et enfouissement des lignes de distribution du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Montcalm »;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet « 19-3003 - Services municipaux, réaménagement urbain et enfouissement des lignes de distribution du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Montcalm »;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17004-029-86186	20 551,70 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 19-3003 - Honoraires professionnels - Boulevard Saint-Joseph, entre la rue Graham et le boulevard des Allumettières
18-19004-010-86187	550 000,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ing-13-007) - 19-3003 - Honoraires professionnels - Boulevard Saint-Joseph et la rue Graham
18-20011-105-86188	2 195 239,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ing-13-007) - 19-3003 - Honoraires professionnels - Boulevard Saint-Joseph et la rue Graham
04-13493	131 720,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	131 390,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-273

SOUSSION 2020 SP 009 - RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE LA RUE MAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DE BELLEVUE - DANIEL CHAMPAGNE ET PIERRE LANTHIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. / Equinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réfection de la rue Main, pour un montant total approximatif de 5 030 474,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 février 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30830-013-86189	819 553,93 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - 17-3047 - Rue Main, boulevard La Vérendrye au boulevard Saint-René Ouest
06-30880-002-86190	3 500 000,00 \$	Travaux de réfection de la rue Main - 17-3047 - Rue Main, entre le boulevard Saint-René et la rue Davidson - PAV
06-30793-005-86191	273 940,00 \$	Aménagement de sentiers récréatifs et de liens cyclables -17-3047 - Rue Main, entre le boulevard La Vérendrye et la rue Davidson
04-13493	218 763,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	218 216,95 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-274

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA RUE DE CANNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2020-342 du 9 juin 2020, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue de Cannes, d'une longueur de 425 m, entre le chemin Lebaudy et le boulevard La Vérendrye, est l'un des projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2020, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 133 285 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur la rue de Cannes, entre le chemin Lebaudy et le boulevard La Vérendrye;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la piste multifonctionnelle sur la rue de Cannes, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 268 429,83 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de construction de la piste multifonctionnelle sur la rue de Cannes, entre le chemin Lebaudy et le boulevard La Vérendrye, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux de construction de la piste multifonctionnelle sur la rue de Cannes, entre le chemin Lebaudy et le boulevard La Vérendrye, ont été effectués pour un coût réel imputable de 268 429,83 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de construction de la piste multifonctionnelle sur la rue de Cannes, au montant de 133 285,00 \$ imputable soit, le montant maximal accordé par le ministère des Transports du Québec.

Le trésorier et autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2021-275

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - LIEN CYCLABLE SUR LES RUES BÉDARD, CORBEIL, ET DE LA GUADELOUPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-330 du 3 juin 2020, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un lien cyclable, d'une longueur totale de 860 m, sur la rue Bédard, entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et l'entrée au parc Cholette, sur la rue Corbeil, entre l'entrée au parc Cholette et la rue de la Guadeloupe et sur la rue de la Guadeloupe, entre les rues Corbeil et Isabelle, permettant de relier le boulevard de la Cité-des-Jeunes à la rue Isabelle, est l'un des projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE le 2 juillet 2020, le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 328 389 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Bédard, la rue Corbeil et la rue de la Guadeloupe;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Bédard, la rue Corbeil et la rue de la Guadeloupe, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 707 793,10 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Bédard, entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et l'entrée au parc Cholette, sur la rue Corbeil, entre l'entrée au parc Cholette et la rue de la Guadeloupe et sur la rue de la Guadeloupe, entre les rues Corbeil et Isabelle, permettant de relier le boulevard de la Cité-des-Jeunes à la rue Isabelle, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Bédard, la rue Corbeil et la rue de la Guadeloupe, ont été effectués pour un coût réel imputable de 707 793,10 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Bédard, la rue Corbeil et la rue de la Guadeloupe, au montant de 328 389 \$ imputable, soit le montant maximal accordé par le ministère des Transports du Québec.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2021-276

SOUSSION 2019 SP 158 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DU RENARD, PHASE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. (Équinoxe JMP), 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux d'aménagement du parc du Renard, phase 2, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 504 026,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 janvier 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18008-001-86064	360 049,05 \$	Parc du Renard, phase 2
02-59130-692	4 300,00 \$	Politique familiale
Futur FDI	95 894,09 \$	Parc du Renard, phase 2

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-277

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT ACTIF DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - SENTIER POLYVALENT SUR LE CHEMIN ALLEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2020-342 du 9 juin 2020, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains pour différents projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE le sentier polyvalent, incluant une passerelle en acier et bois sur le chemin Allen, d'une longueur de 630 m, est l'un des projets admissibles au programme;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 283 902 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet de construction d'un sentier polyvalent incluant une passerelle en acier et bois sur le chemin Allen;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du sentier polyvalent sur le chemin Allen, faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures pour un coût réel de 570 009,55 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de construction d'un sentier polyvalent, incluant une passerelle en acier et bois, sur le chemin Allen ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux de construction du sentier polyvalent, incluant une passerelle en acier et bois, sur le chemin Allen, ont été effectués pour un coût réel imputable de 570 009,55 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport final avec les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de construction du sentier polyvalent sur le chemin Allen, au montant de 283 902 \$ imputable soit, le montant maximal accordé par le ministère des Transports du Québec.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2021-278

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, dossier RS-21-058, comme illustré au plan numéro CRO-21-110 du 17 mars 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Cité-des-Jeunes	Est	À partir d'un point situé à 82 m au sud de la rue Talbot, sur une longueur de 30 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-110 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-279

RENOUVELLEMENT - 2020 SP 278 - FOURNITURE DE MATÉRIAUX EN VRAC (GRANULAIRES) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant période optionnelle taxes incluses; sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-616	---	Divers fournisseurs	Fourniture de matériaux en vrac (granulaires)	200 244,29 \$	18-06-2021 au 17-06-2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les fournisseurs sont valides et qu'une année optionnelle est prévue aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 4 août 2020.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-280

RENOUVELLEMENT - SOUMISSION - 2019 SP 383 - FOURNITURE DE CAMIONS AUTOPOMPES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger le contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses, sujet à l'indexation et à la variation du taux de change CAN/US	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-469	---	L'Arsenal/ Thibault et associés	2019 SP 383 - Fourniture de camions autopompes	1 113 053.91 \$	N/A	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et des autopompes optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première autopompe optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de l'option pour l'acquisition de la première autopompe supplémentaire prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 avril 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-21004-002-86192	950 000,00 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service de sécurité incendie - Camion autopompe - 315FC376
18-21007-001-86193	66 366,58 \$	Service des travaux publics - 11-008 - Ajustement de camion autopompe incendie - Ajustement de camion autopompe
04-13493	48 404,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	48 283,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-281

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 10 ET 11 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 11, 12 ET 13 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 10, 11 ET 12 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 10, 11, 12 ET 13

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 10 et 11, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 11, 12 et 13, la liste des réquisitions numéros 10, 11 et 12 ainsi que les listes des embauches numéros 10, 11, 12 et 13 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 10	Pièces de comptes à payer	37 033,30 \$	15 au 19 mars 2021
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	490 304,94 \$	15 au 19 mars 2021
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	5 465,66 \$	15 au 19 mars 2021
Liste des embauches numéro 10	Embauche du personnel temporaire	243 365,10 \$	7 au 14 février 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	513 799,30 \$	22 au 26 mars 2021
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	4 525,33 \$	22 au 26 mars 2021
Liste des embauches numéro 11	Embauche du personnel temporaire	116 770,69 \$	15 mars 2021
Liste des embauches numéro 12	Embauche du personnel temporaire	492 164,62 \$	16 au 20 mars 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 11	Pièces de comptes à payer	31 941,29 \$	29 mars au 2 avril 2021
Liste PD numéro 13	Pièces de comptes à payer	650 042,83 \$	29 mars au 2 avril 2021
Liste des réquisitions numéro 12	Pièces de comptes à payer	3 352,21 \$	29 mars au 2 avril 2021
Liste des embauches numéro 13	Embauche du personnel temporaire	962 735,66 \$	21 au 27 mars 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-282

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-12 POUR UN MONTANT TOTAL DE 177 874,70 \$ POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 MARS 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-12 d'un montant de 177 874,70 \$ pour la période du 18 au 24 mars 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-283

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-13 POUR UN MONTANT TOTAL DE 154 427,23 \$ POUR LA PÉRIODE DU 25 AU 31 MARS 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-13 d'un montant de 154 427,23 \$ pour la période du 25 au 31 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-284

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE ÉPHÉMÈRE AU CENTRE-VILLE DEVANT LE 75, RUE EDDY -DISCTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QU'une place éphémère est un espace public aménagé de manière temporaire sur une emprise de rue et que ces places se veulent des lieux de rencontre et d'animation accessibles et ouverts à tous;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, de concert avec divers commerces environnants, a converti en 2019 un espace de stationnement en espace éphémère devant le 75, rue Eddy afin de rendre l'artère commerciale de la rue Eddy plus conviviale et attrayante et que l'aménagement du placotioir s'est avéré une expérience hautement positive;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite à nouveau installer son placotioir au même emplacement en 2021 et le rendre accessible au grand public;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme assumera tous les coûts en lien avec l'entretien et l'utilisation de la place éphémère :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le retrait de la case de stationnement numéro 450 devant l'immeuble situé au 75, rue Eddy et l'aménagement d'une place éphémère dans cet espace, et ce, pour la période du 15 avril au 15 novembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-285

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CHRISTINE CHARETTE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL DE 10 MOIS À TITRE DE RESPONSABLE - FINANCEMENT ET CONTRÔLE POUR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de responsable – Financement et contrôle pour le Service des infrastructures jusqu'au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Christine Charette à un surcroît de travail à titre de responsable – Financement et contrôle pour le Service des infrastructures jusqu'au 31 mars 2022.

Le salaire de madame Christine Charette sera celui de la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30118-135 - Administration - Service des infrastructures – Temporaire – Non syndiqués.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

CE-2021-286

AUTORISATION POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET DE FERMETURE D'UNE PORTION DES RUES LAVAL, WRIGHT, KENT ET AUBRY AFIN D'EN FAIRE UNE RUE PIÉTONNIÈRE PERMETTANT LA TENUE D'ACTIVITÉS D'ANIMATION ET DES TERRASSES DE RESTAURATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE les éditions précédentes du projet de fermeture de la rue Laval se sont avérées positives et que les commerçants du secteur désirent pérenniser la fermeture dès 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une demande de Vision centre-ville proposant la fermeture permanente de la rue Laval, entre les rues Wellington et de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Aubry, d'une portion de la rue Wright et d'une portion de la rue Kent, afin d'en faire une rue piétonne permettant, entre autres, la tenue d'activités d'animation et des terrasses de restauration;

CONSIDÉRANT QUE les commerçants souhaitent occuper le domaine public de façon temporaire afin de permettre la tenue d'activités d'animation et d'installer des terrasses de restauration;

CONSIDÉRANT QUE Vision centre-ville est porteur du projet auprès de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le secteur piétonnier Laval/Wright/Aubry/Kent est un plateau d'activités d'animation où des événements à caractère culturel, communautaire, sportif et économique peuvent avoir lieu;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure contribue à la dynamisation et la relance du centre-ville de Gatineau :

PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du projet de fermeture de la rue Laval, entre les rues Wellington et de l'Hôtel-de-ville, d'une portion de la rue Wright, de la rue Aubry et d'une portion de la rue Kent du 1^{er} avril au 5 novembre inclusivement de chaque année entre 2021 et 2025, et ce, sept jours par semaine, 24 heures sur 24, afin d'en faire une rue piétonne permettant, entre autres, la tenue d'activités d'animation et des terrasses de restauration;
- les services municipaux concernés et le centre de services de Hull à assister l'association Vision centre-ville de Gatineau ou ses représentants mandatés afin d'assurer la mise en œuvre du projet selon leurs champs d'expertise respectifs et les procédures d'approbation en vigueur;
- la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à offrir la gratuité pour le stationnement municipal situé au 15, rue Leduc entre 17 h et 6 h, et ce, du 1^{er} avril au 5 novembre de chaque année entre 2021 et 2025;
- la directrice territoriale du centre de services de Hull ou son représentant désigné à devancer ou prolonger le présent protocole d'entente sur avis des services concernés, et ce, par l'envoi d'un avis écrit à Vision centre-ville de Gatineau, au plus tard 7 jours avant la date prévue de fermeture et/ou de réouverture;
- le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'association Vision centre-ville.

Adoptée

CE-2021-287

SOUSSION 2020 SP 254 - ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS POUR LE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DE L'OFFRE DE SERVICES DE SOLUTION LOGICIELLE DOCUMENTS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services professionnels de renouvellement de licence s'avère au-delà de la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 par 6° de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions étant donné que ce mandat est relatif à l'utilisation de logiciels et de progiciels :

L'entente inclut un coût d'entretien annuel de 14 410\$, qui sera réparti au prorata du nombre de mois restants dans l'année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir 170492 pour un montant total de 93 150.45 \$ incluant les taxes, à la firme PG Solution;
- autorise un montant supplémentaire de 60 260 \$ incluant les taxes, à la firme PG Solution, 400 boulevard Jean-Lesage, Hall Ouest, suite 21, Québec, G1K 8W1, pour l'offre de services de solution logicielle Documents portant le cumulatif à approuver à 153 410.45 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20019-001-86194	55 025,41 \$	Système de gestion des résolutions - Honoraires
04-13493	2 620,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 614,02 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2021.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif